



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION RÉGIONALE SPÉCIALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (RAN)
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI)**

Durban (Afrique du Sud), 24 – 29 novembre 2008

**Point 4 : État actuel de la sécurité de l'aviation et des activités connexes dans la Région
Afrique-océan Indien (AFI) (Comité sur la sécurité)**

**GROUPE D'ANALYSE DES INCIDENTS DES SERVICES
DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (ATS)**

(Note présentée par l'Association du transport aérien international)

SOMMAIRE

Le présent document invite les États et les fournisseurs de services de navigation aérienne à mener des enquêtes approfondies sur tous les incidents ATS signalés et à prendre les mesures appropriées pour éviter la répétition d'incidents semblables. Il demande aussi aux États de mettre à la disposition de tous les intervenants concernés le contenu des enquêtes, les conclusions et les recommandations.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 2.

1. INTRODUCTION

1.1 Conformément aux dispositions de l'Annexe 11 – *Services de la circulation aérienne*, de l'Annexe 13 – *Enquêtes sur les accidents et les incidents d'aéronefs, des Procédures des services de navigation aérienne – Gestion du trafic aérien* (PANS-ATM, Doc 4444) et du *Manuel de planification des services de la circulation aérienne* (Doc 9426), des procédures de signalement et d'enquête des incidents ATS sont nécessaires pour assurer le plus haut niveau de sécurité. Bien que les incidents ATS soient examinés en profondeur et que des mesures soient prises pour éviter la répétition d'incidents semblables, il demeure que les exploitants d'aéronefs concernés ne sont pas toujours informés des mesures de correction et des recommandations de sécurité. Malheureusement, les utilisateurs reçoivent peu d'information sur les rapports de sécurité aérienne (ASR) de la part des États et des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP).

1.2 Groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG)

1.2.1 En raison d'un manque d'information, l'AIAG a été mis sur pied pour constituer un forum des différentes organisations et parties concernées, incluant, sans s'y limiter, l'OACI, l'IATA, la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC), l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'Agence pour la sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), la Air Traffic and Navigation Services Company of South Africa (ATNS), la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et la Fédération internationale des

associations de contrôleurs aériens (IFATCA). Son rôle est d'examiner les rapports d'incidents et de formuler des recommandations pour éviter la répétition d'incidents semblables dans la Région AFI.

1.2.2 Le Groupe tient des réunions annuelles, habituellement en mars, et analyse les incidents ATS de l'année écoulée. Les tâches suivantes ont été assignées :

- a) évaluer les incidents par types – airprox, procédures, installations – et évaluer le degré de risque dans la mesure du possible ;
- b) déterminer les causes primaires et les facteurs contributifs dans toute la mesure du possible et recommander les mesures de correction appropriées ;
- c) préparer des présentations à l'intention de l'OACI, du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG), des compagnies aériennes et autres utilisateurs de l'espace aérien, des États et des fournisseurs ATS concernés, en vue de déterminer les causes ou les tendances majeures et d'éviter la répétition des incidents ;
- d) déterminer dans quelle mesure la procédure IFBP (In-Flight Broadcast Procedure) de l'IATA est déterminante dans la détection ou la résolution des conflits de circulation et formuler les recommandations appropriées en vue d'améliorer l'efficacité de la procédure ; et
- e) évaluer dans quelle mesure le système anticollision embarqué (ACAS) a été déterminant dans la détection ou la résolution des conflits de circulation et formuler les recommandations appropriées concernant les changements d'infrastructure requis.

1.3 Réunion AIAG/2008

1.3.1 La plus récente réunion de l'AIAG a eu lieu en mars 2008 à Johannesburg et a réuni 32 participants provenant de l'OACI, des États, de l'industrie aérienne, des ANSP, de l'IFALPA et de l'IFATCA.

1.3.2 Sur les 96 incidents signalés, les ANSP concernés ont fourni de l'information dans 56 cas. Le taux de réponse variait selon les États. La recommandation suivante a été formulée :

Recommandation 4/x — Enquêtes sur les incidents ATS et remise de renseignements complets aux parties concernées

Il est recommandé que les États, de concert avec les fournisseurs de services de navigation aérienne,

- a) mènent rapidement des enquêtes sur les incidents ATS qui surviennent dans les espaces aériens dont ils sont responsables ; et qu'ils
- b) fournissent, en temps opportun, des renseignements étayés à toutes les parties concernées en participant au processus AIAG par le truchement du bureau régional de l'OACI.

2. **SUITE À DONNER**

2.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note du contenu du présent document ; et à
- b) adopter la recommandation formulée au paragraphe 1.3.2.

— FIN —